



Arrêt maladie : enfin l'application de la loi française !

Un combat depuis des mois, mais enfin une modification de faite !

Depuis plusieurs mois, votre syndicat (**SNPNC-FO**) demande l'application de la loi française concernant les arrêts maladie.

Pour rappel, une fois qu'un PNC était malade, il devait envoyer via l'application Vueling people ou par mail ses dates d'arrêt de travail. DEUX jours avant sa reprise il devait prendre contact avec Crew control et informer de sa reprise.

Il aura fallu du temps, mais la modification est maintenant faite au niveau de Crew control pour les PNC basés en France.

Cela n'était pas normal qu'un PNC sous contrat français devait se soumettre à une règle Espagnole. Après plusieurs relances, votre syndicat **SNPNC-FO** à réussi à faire changer cela !

FINI d'informer Crew control de votre reprise, la règle de France s'applique dès à présent.

Exemple :

Si votre arrêt va du 1^{er} au 10 du mois

Avant :

Il vous fallait prévenir le 8 de votre retour en vol le 11.

Maintenant :

Plus rien à faire.

Le SNPNC-FO continue de vous soutenir et à être vigilant pour l'application de la réglementation française.

Le mouvement est en marche !